

Image not found or type unknown



Jugement non signifié

Par **Lola93100**, le **07/01/2019** à **20:58**

Bonjour,

Suite à un jugement au affaire familial, le père de ma fille n'a pas signifié la décision du juge auprès d'un huissier de justice . Nous sommes à 8 mois du jugement et il m'envoie une lettre recommandé pour me demander de respecter le jugement. Suis-je dans mon droit de ne pas lui presenter notre enfant? Le jugement est-il annulé ? Peut-il me convoquer de nouveau devant le juge ? Merci beaucoup.